



Equité du montant des charges entre locataires

Par **morgan56**, le **20/03/2012** à **19:29**

Bonjour,
Je suis locataires d'un non meublé T2 depuis 3ans dans un bâtiment de 3 logements (un T1 , deux T2) et un seul propriétaire .Les charges se portant sur les parties communes et l'eau ,comme il y a qu'un seul compteur d'eau , par souci d'équité ,l'ensemble des charges doivent être divisé en trois !
Je me suis rendu compte qu'au T1 il y avait 15E d'écart ,est ce normal ? Les charges se font en fonction de la surface ?
Pour la régularisation des charges annuelle ,le propriétaire m'annonce un écart de 60E sur l'ensemble des locataires ,plus des frais de gestion .
Suis je en droit de demander la différence de 15E par souci d'équité entre locataire ?
Dans la dernière régularisation du montant des charges ,il note que celle ci seront réparties à égalité sur les 3 locataires .
Merci .